

**DEMANDE DE CANDIDATURE Á L'EXAMEN PRATIQUE NIVEAU 2
POUR ACCÈS À L'EXAMEN DE QUALIFICATION
OU À LA RECERTIFICATION NIVEAU 3**

DEMANDE DE CANDIDATURE (→ adresser, par e-mail, les pages 1 et 2 au Centre d'Examen Agréé)

- ÉTAT CIVIL
- ANNEXE – MODALITÉS DE L'EXAMEN (à conserver par le candidat)

Une fiche comptable est adressée par le Centre d'Examen Agréé conjointement à ce dossier.

Il est de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de la bonne réception du dossier par le centre d'examen (attention, entre autres, au poids des fichiers envoyés).

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le dossier de candidature sont enregistrées dans un logiciel métier appelé GERICCO, dont le responsable de traitement est la COFREND (64 rue Ampère 75017 PARIS France) en tant qu'organisme certificateur pour les Essais Non Destructifs en France, et ceci à des fins d'obtention et de maintien de la certification COFREND. La base légale du traitement est la norme ISO 9712 :2012 et l'arrêté ministériel du 30 mars 2017 portant habilitation d'un organisme dans le domaine des équipements sous pression (COFREND).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les centres d'examen agréés par la COFREND et la COFREND, le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer.

Les données sont conservées pendant 50 ans après la date de fin de certification à la demande du Ministère la Transition Écologique et Solidaire.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de données. Le retrait du consentement de traitement entrainera une perte de certification.

Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la COFREND et son délégué à la protection des données, soit par mail cofrend@cofrend.com, ou par téléphone au 00 33 (0)1 44 19 76 18.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nom et Prénom du candidat : Date :

Signature du candidat :

ANNEXE
MODALITÉS DE L'EXAMEN
(à conserver par le candidat)

1. CHOIX DU DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Généralités

L'examen concerne les candidats opérant dans le secteur "Fabrication et Maintenance".

1.2. Cas particulier de la méthode Émission Acoustique

Pour l'émission acoustique, les discontinuités sont généralement remplacées par des sources artificielles. Le candidat doit démontrer d'une part, son aptitude à installer l'appareillage, vérifier sa sensibilité, enregistrer les données de l'essai, les interpréter, et d'autre part évaluer des données d'essai préalablement enregistrées.

2. NATURE DE L'EXAMEN

L'examen pratique consiste à vérifier l'aptitude du candidat à :

- effectuer les réglages nécessaires,
- faire fonctionner convenablement l'appareillage,
- réaliser les contrôles des échantillons d'examen relatifs au secteur industriel "Fabrication et Maintenance".

Les échantillons utilisés pour l'examen pratique sont choisis dans la collection d'échantillons représentatifs agréés par le CIFM.

Tout échantillon d'essai doit faire l'objet d'une fiche d'identification mentionnant les conditions d'essai, les indications notables ainsi que celles qui doivent être détectées et relevées par le candidat sous peine d'une note nulle à la partie 3 de la notation pour la pièce considérée. Tout échantillon d'essai doit comporter au moins un défaut correspondant à une telle indication.

3. CONDUITE DE L'EXAMEN PRATIQUE

Pour toutes les méthodes, à l'exclusion de la radiographie, le candidat doit procéder au contrôle effectif de **trois** échantillons.

Pour la Radiographie : le candidat doit contrôler **deux** échantillons et interpréter **24 radiogrammes** fournis par l'examineur.

Pour les méthodes TOFD et UTPA : le candidat effectue une acquisition sur une soudure (recherche de défaut) et sur une tôle (recherche d'érosion-corrosion). Le troisième échantillon consiste à analyser 5 fichiers.

Pour la méthode Émission Acoustique : les discontinuités sont généralement remplacées par des sources artificielles. Le candidat doit démontrer d'une part, son aptitude à installer l'appareillage, vérifier sa sensibilité, enregistrer les données de l'essai, les interpréter, et d'autre part évaluer des données d'essai préalablement enregistrées.

L'examineur doit poser des questions orales lors de l'examen pratique, pour s'assurer de la bonne compréhension des instructions et du bienfondé des actions des candidats. Ces questions et les réponses orales ne font pas l'objet d'un enregistrement écrit.

4 - DURÉE DE L'EXAMEN

Méthodes	Temps maximum
PT, MT, TOFD, UTPA, VT et VT GNV	6 heures pour 3 échantillons
AT, ET, UT, LT et VT SA	9 heures pour 3 échantillons
RT	8 heures pour 2 échantillons et 24 radiogrammes à interpréter

5. NOTATION

Le candidat doit obtenir, pour chaque échantillon testé, une note au moins égale à 70 %.

6. RÉCLAMATIONS ET RECOURS

La procédure COFREND référencée QUAL-PR-005 « Traitement des recours plaintes et réclamations » est disponible sur le site de la COFREND.